



MAIRIE 21150 MÉNÉTREUX LE PITOIS

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le neuf juin deux mil vingt-trois à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, VERRIERE Henri, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

Absent et excusé : Monsieur BLANCHARD Didier.

Monsieur BLANCHARD Didier a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Le maire propose à l'assemblée le rajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Modification du prix du m3 d'eau potable
- Modification du prix du m3 assainissement

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette modification

Approbation du compte rendu du 7 avril 2023

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2023 par les membres du conseil, à l'unanimité.

Nomination d'un référent déontologie

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologie de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologie chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes » ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de confier cette mission au CDG21 ;

PRÉCISE que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

ADOpte la charte de l'élu local telle que définie en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Organisation du 14 juillet

Le maire propose à l'assemblée de reconduire le repas du 14 juillet selon les modalités des années précédentes à savoir :

- gratuité pour les habitants de la commune,

- payant pour les personnes extérieures à la commune au prix de 18€ le repas adulte et 8€ le repas enfant de 5 à 12 ans.
- Les boissons seront payantes pour tout le monde.

Inscription jusqu'au 28 juin.

Le conseil municipal établit le menu comme suit :

Repas : entrée : Jambon persillé. Plat : Paëlla. Fromage : Epoisses, Brie, comté. Dessert : Tarte aux fruits
Café. Apéritif : Blanc cassis + chips.

Point sur la manifestation des caisses à savon.

Le maire informe l'assemblée du déroulement de la réunion du 4 juin avec tous les bénévoles qui se sont portés volontaires pour cette manifestation. Ceux qui le désiraient se sont inscrits aux différentes commissions mise en place. Il rappelle que la commission « matériel » s'est réunie le mardi 30 mai, Henri VERRIÈRE a fait le point sur tout le matériel nécessaire à cette manifestation.

Le matériel sera prêté par les communes de Grignon, Seigny, Venarey les Laumes, les entreprise BEZY, Jérôme ARFEUX, Martial RENAUD, le comité des Fêtes de Venarey les Laumes et M. Gérard GRANDCHAMP. Certains matériels seront loués (remorque frigo, sono...)

La commission restauration s'est réunie le 8 juin pour définir ce qui sera proposé dans les buvettes et en restauration ainsi que les tarifs de vente.

La commission fleurissement a débuté la fabrication de fleurs en papier crépon.

L'ASL a fait les demandes de subvention au Conseil Départemental, à la COPAS et à Metal'Valley .

La recherche d'autres sponsors a aussi débuté le mardi 6 juin.

Les maillots pour les bénévoles seront fournis par GEDIMAT.

Les jetons pour la monnaie des caisses centrales gravés MLP sont commandés.

Les fanions ont été reçus.

Les affiches sont faites.

Le maire a contacté pour l'animation de la journée un groupe de 6 musiciens : FARAFINA FOLI, qui joue de la percussion africaine et qui propose une animation au prix de 300 €. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Le maire demande à l'assemblée si le samedi soir on propose un repas aux commissaires et aux organisateurs déjà présents. Le conseil municipal ne souhaite pas l'organisation de ce repas étant donné la charge de travail du samedi et du lendemain.

La prochaine réunion avec tous les bénévoles afin d'attribuer les postes pour la mise en place de la manifestation avant/pendant/après aura le jeudi 29 juin à 18h00 salle Louis BUFFY.

M. Henri VERRIÈRE précise qu'il faudra penser à l'achat de gasoil pour les groupes électrogènes et prévoir des extincteurs pour les buvettes.

Modification des tarifs eau potable

Le maire informe l'assemblée que la commune de Venarey-les-Laumes par délibération N° 22- 2023 du 3 avril 2023 a modifié le tarif de vente d'eau aux communes raccordées à leurs réseaux d'eau à partir du 4 avril 2023.

Le prix du m3 d'eau acheté à la commune de Venarey-les-Laumes passe ainsi de 0.665 € TTC à 0.77 € TTC soit +0.105 € du m3.

Le maire propose de répercuter cette hausse sur le prix du m3 d'eau de la commune comme suit à partir du 1^{er} juin 2023 pour la facturation du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 :

Prix du m3 d'eau en 2022/2023 : 1.85 €

Et passera pour la période 2023/2024 à 1.96 € le m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs de l'eau potable comme suit, applicables pour la période du 01/06/2023 au 31/05/2024 :

- part fixe : 55 € ; (non modifiée)

- prix du m3 d'eau = 1,96 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision

Modification des tarifs assainissement

Le maire informe l'assemblée que la commune de Venarey-les-Laumes par délibération N° 25-2023 du 3 avril 2023 a modifié le tarif de vente du m3 d'assainissement aux communes raccordées à la station d'épuration de Venarey-les-Laumes à partir du 4 avril 2023.

Le prix du m3 d'assainissement acheté à la commune de Venarey-les-Laumes passe ainsi de 1.023 € TTC à 1.152 € TTC = +0.13 € TTC

Le maire propose de répercuter cette hausse sur le prix du m³ d'assainissement de la commune comme suit pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 comme suit :

Prix du m³ d'assainissement : 2022/2023 : 1.60 €

et passera pour la période 2023/2024 à 1.75 € le m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs de l'assainissement comme suit, applicables du 01/06/2022 au 31/05/2023 :

- part fixe assainissement : 70 € (non modifiée)
- part fixe assainissement Les Enfants du Métro/Colonie : 1780 € (non modifiée)
- part fixe assainissement Les Enfants du Métro/maison de repos : 850 € (non modifiée)
- prix du m³ d'eau assainissement : 1,75 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision

Informations et questions diverses.

Logement communal :

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la préfecture pour la demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection du logement communal rue du Pâtis. Le montant de la subvention accordée est de 48 496 € maximum soit 45% du montant des travaux d'un montant de 107 767.44 € HT.

Employé communal :

Le maire informe l'assemblée que l'employé communal est en arrêt jusqu'au 26 juillet 2023. Le conseil médical formation plénière du 3 mai a rendu un avis favorable au motif de l'arrêt de travail suite AS du 27 mars 2019 reconnu imputable à la collectivité pour une tendinite de la coiffe de l'épaule droite.

Fin mai, il a rencontré le chirurgien qui l'a opéré l'année dernière. Il lui fait arrêter la kiné et l'envoie au centre antidouleur du centre Leclerc !!!

Le maire informe l'assemblée qu'il a éventuellement 2 personnes intéressées par le poste d'agent communal et propose de les rencontrer pour un CDD de 1 mois renouvelable, pour un contrat de 20h/semaine soit 4h/jour.

Isolation des combles de la mairie et du logement de la salle Louis BUFFY :

Le maire informe l'assemblée que la société EUROCOMBLES a réalisé l'isolation des combles de la mairie et du logement de la salle Louis BUFFY ainsi que le plancher la 1^{ère} semaine de mai. La réception des travaux a eu lieu avec le SICECO le 10 mai.

Travaux rue de l'Étang, entrée du chemin des Hâtes, entrée vers le chalet rue des Vignes Blanches.

Le maire informe l'assemblée que suite de la demande de subvention au titre du soutien à la voirie communale Côte-d'Or au conseil départemental pour les travaux rue de l'Étang, entrée du chemin des Hâtes, entrée vers le chalet rue des Vignes Blanches, il a reçu le 28 avril dernier, avec Didier BLANCHARD, Mme RIBIÈRE de l'agence territoriale de Semur-en-Auxois pour l'instruction du dossier. Une réponse favorable a été donnée par le département pour ces travaux et le dossier de demande de subvention est en cours.

Travaux pour la réfection des trottoirs côté pair route de Montbard.

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu, avec Didier BLANCHARD, Mme RIBIÈRE de l'agence territoriale de Semur-en-Auxois délégué par la MICA et l'ICO le 28 avril pour avoir l'avis du Conseil Départemental afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre du soutien à la voirie communale Côte d'Or et des amendes de police avant septembre pour la réfection des trottoirs côté pair route de Montbard.

Le maire précise qu'ils se sont rendus sur place et que Mme RIBIÈRE a pris note des surfaces et des travaux demandés, à savoir : entrées de cours en béton désactivé, végétalisation le long des murs de propriétés quand cela est possible et réfection des enrobés.

Mme RIBIÈRE précise que l'ICO ne pourra pas être maître d'œuvre car le montant des travaux devrait dépasser 100 000€ HT mais qu'il pourra nous aider à en trouver un.

Le projet est en cours de chiffrage.

Enfouissement des réseaux électriques et télécoms route de Montbard côté pair.

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu mardi 30 mai, avec M. Jean Jacques CHARGUEROS, M. Gilles FROMHEIM du SICECO et L'entreprise DEMONGEOT pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms route de Montbard côté pair. Le maire précise qu'il y aura une partie d'enfouissement rue de l'Étang jusqu'au transformateur à cause des poteaux support de fin de ligne. Il a également demandé le chiffrage pour la rue du Pré-Bonneau. Ces travaux devraient débiter au cours du dernier trimestre 2023.

Bilan énergétique de la salle Louis BUFFY et du logement communal.

Le maire informe l'assemblée que la société MANERGY SF2E-CIE, déléguée par le SICECO interviendra lundi matin 17 juin, pour réaliser le bilan énergétique de la salle Louis BUFFY et du logement qui se trouve au-dessus. Il précise que M. Didier BLANCHARD les recevra.

Tirage des jurés d'assise.

Le maire informe l'assemblée que Mme Muriel GUIDON s'est rendue le 23 mai dernier au tirage des jurées d'assise à Montbard. Pour Ménétreux-le-Pitois c'est M. Sylvain BUSSY qui a été tiré au sort.

PACS

Le maire informe l'assemblée qu'il officiera le PACS de Lucie THENADEY et de Matthias KARA le lundi 12 juin à 14h à la mairie.

Visite de l'Assemblée nationale le mercredi 28 juin :

Le maire informe que le conseil a été invité à visiter l'Assemblée Nationale. Gérard DURET, Henri VERRIÈRE, Bernadette HUBERT, Michèle JEROME, Guillaume PASSERAT DE LA CHAPELLE et le maire participeront à cette visite.

Hubert BRIGAND sera présent à cette visite d'1 h 30, le mercredi 28 juin à 10h40.

Location d'un minibus.

Départ mercredi matin place de la mairie à 5H00

Fin de séance à 22 heures 50 minutes.